

*L'ajournement*

Si je m'emporte quand je parle du traitement et du peu d'égards qu'on a réservés à la population d'Uranium City, population fière, travailleuse et désireuse de faire sa part, vous me pardonneriez, monsieur le Président. Il est normal de s'attendre à une réponse meilleure que celle qu'on m'a donnée, cette non-réponse gouvernementale d'après laquelle cela relèverait pour une raison que j'ignore et d'une façon quelconque de quelqu'un qui se trouve au Sénat. On n'a pas voulu s'engager à intervenir immédiatement pour rouvrir le dossier, pour accorder un traitement tant soit peu équitable à des gens qui, de par une décision froidement calculatrice et trompeuse d'Eldorado Nucléaire Limitée, ont subi un coup très dur et ont perdu toutes leurs économies.

En terminant, je dirai qu'on avait fait croire à la population d'Uranium City qu'elle était au service de cette société de la Couronne et que la mine prospérerait pendant peut-être 10, 15 ou 25 ans. Quelques mois à peine avant que la décision ne soit annoncée il y a environ deux ans, j'ai parlé à l'ex-maire d'Uranium City. Elle avait, m'a-t-elle dit, reçu l'assurance des dirigeants d'Eldorado Nucléaire Limitée que la mine avait un long potentiel et qu'elle resterait en activité pendant 15 ou 20 ans. Elle habite maintenant à Saskatoon avec son mari. Cela montre la situation qui est faite à beaucoup d'habitants d'Uranium City. Je demande simplement au secrétaire parlementaire de me donner l'assurance ce soir que l'État fédéral va faire quelque chose pour accorder l'indemnité raisonnable demandée et recommandée par le groupe d'étude.

• (1815)

**M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, en réponse au député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), je voudrais donner à la Chambre un aperçu de l'aide qui a été donnée aux citoyens d'Uranium City. Premièrement, je signale que le député se trompe quand il dit que l'annonce de la fermeture de la mine Beaverlodge en 1981 était trompeuse et impitoyable. Eldorado Nucléaire Limitée, qui est une société de la Couronne fédérale, a annoncé en décembre 1981 que la mine serait fermée en juin 1982. Elle a donc donné un préavis de sept mois à ses employés et à la collectivité. Très peu d'employés ou de municipalités bénéficient d'un tel préavis lors de la fermeture de mines ou d'usines.

Je rejette l'insinuation du député, qui laisse entendre que le gouvernement fédéral a fermé la ville d'Uranium City. La ville a été créée par le gouvernement de la Saskatchewan en 1953 pour centraliser les services desservant 12 mines exploitées dans la région. La ville existe toujours et relève du gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral ne pouvait pas fermer et n'a pas fermé la ville d'Uranium City.

Qu'on me permette de parler quelques instants de l'aide qui a été fournie aux habitants d'Uranium City. Je fais remarquer que le député distingue les habitants de la ville des employés de l'Eldorado. Toutefois, ces derniers, avec leurs familles représentant environ 80 p. 100 de la population de l'endroit.

Voici en quoi a consisté cette aide. L'Eldorado a versé aux travailleurs quelque 6 millions de dollars en pensions de retraite anticipée et en primes de cessation d'emploi, ce qui comprenait le salaire de quatre semaines pour la première

année complète de service et celui de deux semaines pour chaque année supplémentaire. De concert avec le gouvernement fédéral, la compagnie a versé à ces travailleurs et à leurs familles plus de 2 millions en vertu du programme d'aide au déplacement pour les aider à s'établir ailleurs. Le gouvernement a lancé son programme de recherche d'emploi. L'Eldorado a continué en outre à payer à la ville 87 p. 100 de la totalité des taxes municipales durant l'année qui a suivi la fermeture de la mine. Elle a annulé quelque \$700,000 en obligations d'Uranium City. Elle a fait don de la somme de \$500,000 pour aider les habitants d'Uranium City, qui n'étaient pas à son service, à aller s'établir dans d'autres localités. Ce programme, dont on avait confié l'administration à un comité indépendant, a permis de venir en aide à 102 familles.

L'aide qui a été fournie aux habitants d'Uranium City a été beaucoup plus généreuse que ne l'exigeait la loi. Devant la constatation inéluctable que la mine n'était plus rentable et qu'il s'imposait de la fermer, le gouvernement et la compagnie ont fait tout en leur pouvoir pour s'assurer que leur décision serait exécutée de manière juste et équitable.

LE REVENU NATIONAL—LES AVANTAGES DES TRAVAILLEURS  
DU NORD—LA CLASSIFICATION DES CONTRIBUABLES

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, je voudrais parler ce soir de l'imposition des travailleurs du Nord. C'est un sujet que nous considérons très important de ce côté-ci et que nous ne traitons pas à la légère et de façon cavalière comme le font les représentants d'en face.

Je vais brièvement situer le problème dans son contexte. Le coût de la vie dans le Nord est de 30 p. 100 plus élevé qu'il ne l'est dans le sud du Canada. Le dollar n'y vaut en effet que 70c., 50c., voire moins dans certaines localités. Il faut par conséquent que la rémunération sous forme de traitements, salaires et autres avantages y soit plus forte que dans le Sud si l'on veut que les gens y aient un niveau de vie comparable. Malheureusement, à cause du caractère progressif du régime fiscal canadien, les travailleurs du Nord doivent payer des impôts plus élevés que leurs collègues du Sud.

Au fil des années, on avait mis au point dans le Nord un système qui procurait certains avantages aux travailleurs, notamment grâce aux allocations de logement et allocations de déplacement. Jusqu'en 1978, ces avantages n'étaient généralement pas imposables bien qu'ils auraient dû l'être si l'on s'en était tenu à la lettre de la loi de l'impôt sur le revenu. C'est cette année-là que le gouvernement libéral de l'époque a tenté pour la première fois de contraindre les travailleurs du Nord à payer l'impôt sur ces prétendus avantages qui n'étaient destinés en réalité qu'à leur procurer un niveau de vie à peu près similaire à celui des Canadiens du Sud. Le tollé qui en est résulté a donné lieu au décret de remise de 1980. Je crois que c'est l'année où le gouverneur en conseil a adopté le premier décret de remise. Cette tentative avait certes provoqué un mouvement de protestation. Je me rappelle qu'à l'aéroport et partout où il se rendait, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a été accueilli par des gens brandissant des pancartes, lorsqu'il a tenté de revenir sur ses promesses d'élection du début de l'année.